



A.B.F.T.

ASSOCIATION BELGE FRANCOPHONE DE TAEKWONDO
A.S.B.L.

Licence n°

RECONNUE PAR L'ADEPS

Siège et Secrétariat :

Avenue Gouverneur Emile Cornez – 7000 MONS
Tél : 065/35.31.74 – Fax : 065/88.43.88
e-mail : secretariat.abft@gmail.com Site web : www.abft.be

A REMPLIR COMPLETEMENT ET LISIBLEMENT

Club : N°		
<u>DEMANDE DE LICENCE – ASSURANCE</u>		
Nom : Prénom : Sexe (MouF) :		
Né le : Lieu : Nationalité :		
Adresse : N° :		
Code postal : Localité :		
Téléphone : GSM :		
E-mail :		
(*) Statut : Employé – Ouvrier – Etudiant – Indépendant (*) Biffer les mentions inutiles Profession :		
<u>PARTIE A FAIRE REMPLIR PAR LE MEDECIN TRAITANT</u> Je soussigné docteur en médecine, déclare que la personne dénommée ci-dessus est reconnue apte pour <u>La pratique du TAEKWONDO</u> Date, Cachet, Signature	2 photos d'identité pour les nouveaux adhérents.	<u>PARTIE A FAIRE REMPLIR PAR LE MEDECIN TRAITANT</u> Je soussigné docteur en médecine, déclare que la personne dénommée ci-dessus est reconnue apte pour <u>La compétition de TAEKWONDO</u> Date, Cachet, Signature
Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'assurances générales et complémentaires (ETHIAS) ainsi que du règlement d'ordre intérieur et des statuts de l'A.B.F.T. et m'y conformer. Ces documents sont disponibles auprès du responsable du club et sur le site Internet. Le montant annuel de la cotisation fédérale s'élève à 35 €		
Nom, prénom, numéro de tél. et signature d'un parent ou tuteur pour les mineurs d'âges		
Nom : Prénom : Tél :		
Adresse :		
Paiement de : Signature :		

ATTENTION : Site Internet : www.abft.be - Pour tous renseignements, Statuts, ROI, contrat d'assurance, formulaires, calendrier, etc....

Ce document ne peut comporter ni rature ni surcharge sous peine de devoir en fournir un nouvel exemplaire. De plus, il sera transmis au secrétariat A.B.F.T. uniquement par le secrétariat du club. Seul l'original sera accepté. Le paiement sera également transmis par le secrétariat du club. Si vous payez en espèces exigez toujours un reçu daté et signé.

Dans le cadre de projets publicitaires (site internet, dossiers sponsoring, ...), l'ABFT ASBL se réserve le droit d'utiliser l'image de ses membres, le support consistant en quelques photos et/ou séquences "vidéo". Dans le respect de la loi belge du 30 juin 1994 sur la protection du droit à l'image, l'autorisation du membre majeur ou de celle des parents ou de la personne investie de l'autorité parentale si le membre est mineur, est considérée comme acquise si aucune opposition n'est formulée par écrit. En cas de refus, veuillez l'indiquer clairement ci-après.

Pour accord : l'affilié

Signature :